

DELIBERATION N° 71-8 DU 19 MAI 1971
PORTANT APPROBATION DE LA DECISION
MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 1971

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine Normandie," après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget 1971 de l'Agence.

En conséquence de cette décision modificative, le budget est arrêté :

- En recettes

Section I	100.666.440	
Section II	<u>302.051</u>	
Total	100.968.491	100.968.491

- En dépenses

<u>Section I</u>		
A. Etudes et Interventions	115.429.793	
B. Fonctionnement	<u>9.246.447</u>	
Total	124.676.240	<u>124.676.240</u>
	A reporter.....	124.676.240

./...

	Report	124.676.240
--	-------------	-------------

Section II

A. Etudes et Interventions	39.888.340	
B. Immobilisations	<u>642.708</u>	
Total	40.531.048	<u>40.531.048</u>
Total des dépenses.....		<u>165.207.288</u>

L'équilibre entre les recettes et les dépenses est réalisé par une diminution de fonds de roulement de	64.238.797 =====
---	---------------------

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET